Une municipalité

QUI A TOUT ET POUR TOUS LES GOÛTS !

GUIDE DU CITOYEN

MUNICIPALITÉ
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

01 **MAIRIE**
Le mot du maire / Les membres du conseil municipal
Le calendrier des séances

02 **MUNICIPALITÉ**
Le logo / Un brin d'histoire / Portrait socioéconomique

03 **COMMUNICATIONS**
Le Gazouilleur / Le Gazouilleur plus
Le site Internet / Facebook

04 **ADMINISTRATION MUNICIPALE**
L'équipe administrative / Évaluation et taxation

05 **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
Développement résidentiel et commercial
Permis et certificats / Installations septiques
Stationnement / Piles et masques / Coupe d'arbres
Requêtes et plaintes

06 07 **TRAVAUX PUBLICS**
Collecte des matières résiduelles / Collecte des matières recyclables / Collecte des matières organiques
Déneigement / Écocentre

08 09 **GARDERIES, SANTÉ ET ÉDUCATION**
Centre de la petite enfance (CPE) / Garderie privée
COOP ICI SANTÉ / Santé / Éducation

10 **CARTE DU TERRITOIRE**

11 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Sécurité incendie / Service de police / Sécurité civile

12 13 **CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
Activités culturelles / Bibliothèque / Musée virtuel
Le Bazar / La Fête familiale / Le Festival d'hiver
Défi sportif / Les organismes

14 15 **SPORTS, LOISIRS ET PARC RÉGIONAL**
Camp de jour / Soccer / Activités
Équipements récréatifs et infrastructures
Parc régional de Beauharnois-Salaberry

16 **TRANSPORT ET SUBVENTIONS**
Transport adapté / Couches lavables
Aide financière aux activités récréatives, sportives et culturelles

Le mot du maire

C'est avec grand plaisir que je vous présente le ***Guide du citoyen*** de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague. Ce guide a été conçu afin que les nouveaux résidents et la population en général puissent trouver facilement une multitude d'informations pertinentes et utiles concernant la Municipalité.

Le ***Guide du citoyen*** se veut un outil de consultation facile à utiliser. Vous y trouverez des renseignements portant sur tous les services municipaux, les activités de loisirs, culturelles et sportives de même que sur les évènements majeurs, les diverses réglementations et plus encore !

En espérant que ce guide vous soit très utile, je vous invite à découvrir Saint-Louis-de-Gonzague sous toutes ses facettes.
Bonne lecture !

Yves Daoust
Maire de Saint-Louis-de-Gonzague

L'identité culturelle : notre distinction et nos valeurs

Saint-Louis-de-Gonzague possède une identité forte axée sur la qualité de son milieu de vie équilibré et harmonieux, la tranquillité du monde rural, la qualité de ses services et son dynamisme communautaire. Cette identité traduite par les valeurs de communauté, de dynamisme, de fierté et d'équilibre, règne au cœur de toutes les actions et décisions municipales. Le canal de Beauharnois, la prédominance de l'eau, le patrimoine (architectural, historique et religieux) et la beauté du mode de vie rural sont les éléments identitaires distinctifs et inspirants de notre municipalité. Ces éléments distinctifs ainsi que ces valeurs identitaires sont le reflet de l'âme gonzaguoise et définissent les fondements culturels de la Municipalité.

Les membres du conseil municipal

En plus du maire, M. Yves Daoust, le conseil municipal regroupe six conseillers qui décident des orientations touchant divers aspects de la qualité de vie des Gonzaguoises et des Gonzaguois tels que le développement économique, l'urbanisme, l'approvisionnement en eau potable, l'environnement, le développement communautaire, les loisirs, la culture et le sport.

M. François Leduc
District N° 1

M. Jean-François Poirier
District N° 2

Mme Julie Baillargeon
District N° 3

M. Christian Brault
District N° 4

Mme Mélanie Genesse
District N° 5

M. Paul Lavallière
District N° 6

Le calendrier des séances

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent le troisième jeudi de chaque mois, à 19 h 30. Les assemblées publiques ont généralement lieu à la salle du conseil, au 3e étage du centre municipal situé au 140, rue Principale. En raison de congés divers et de la pandémie, certaines séances peuvent être déplacées. Pour connaître le calendrier des séances, consultez le site Internet de la Municipalité.

02 MUNICIPALITÉ

Le logo
de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

En observant le logo de la Municipalité, on distingue en surplomb un filet stylisé illustrant une maison, ce qui nous rappelle le caractère familial de la Municipalité. En une interprétation épurée, vient ensuite sous ce toit une gerbe de blé et deux gouttes d'eau mettant en valeur l'omniprésence de l'agriculture et de l'eau à Saint-Louis-de-Gonzague.

Portrait socioéconomique

POPULATION

Plus de 2 013 habitants

SUPERFICIE

91,11 km²

VOIES D'ACCÈS

Route 132, 138 et 201
Sortie 14 de l'A20
Sortie 9 de l'A530

GENTILÉ

Gonzaguois
Gonzaguoise

MRC

Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry

RÉGION TOURISTIQUE

Montérégie Ouest

Un brin *d'histoire*

C'est en 1847 que la paroisse catholique voit le jour. Quant à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, elle est officiellement fondée en 1855. Un recensement réalisé en 1861 permet d'établir que sur les 4 180 habitants majoritairement catholiques, 3 375 sont natifs du Canada d'origine française, 540 du Canada non français, 23 d'origine anglaise, 219 d'origine écossaise et 23 d'origine irlandaise. Des 700 familles dénombrées à Saint-Louis-de-Gonzague, 474 occupent des terres, ce qui confirme sa vocation agricole.

Dans les années 1900, l'église, le presbytère et le couvent sont construits. L'instruction est donnée dans le village, au collège pour les garçons et au couvent pour les filles, ainsi que dans les écoles de rang. Le 12 octobre 1929, un grand bouleversement survient avec le creusage du canal de Beauharnois, ce qui ampute la municipalité d'environ le tiers de ses terres. La totalité du rang Simple disparaît. Malgré cela, Saint-Louis-de-Gonzague continue de se développer et en 1960, une nouvelle école est construite dans le village, soit l'école Omer-Séguin.

Malheureusement, la réforme scolaire des années 1960 entraîne la fermeture des écoles de rang, du collège et du couvent. Aujourd'hui, l'école primaire Omer-Séguin accueille une centaine d'élèves alors que le couvent abrite l'hôtel de ville et le centre communautaire. L'église et le presbytère ont été achetés par la Municipalité en 2010. La préservation d'un lieu de culte et du caractère architectural de ces bâtiments patrimoniaux demeure très importante.

Malgré les nombreux changements survenus, Saint-Louis-de-Gonzague a toujours été une municipalité rurale prospère et remplie de dynamisme grâce à l'engagement et à la mobilisation des Gonzaguois.

Votre bulletin d'information municipale
LE GAZOUILLEUR

Le bulletin municipal *Le Gazouilleur* est publié six fois par année. Il est distribué par la poste dans tous les foyers de la municipalité. Il est aussi disponible en version numérique sur le site Internet et sur notre page Facebook. Au chapitre du contenu, on y retrouve des informations pertinentes et diversifiées relatives à la vie citoyenne et aux actualités municipales.

Le *Gazouilleur* vous informe notamment des activités offertes par la Municipalité et par les divers organismes du milieu. Les évènements majeurs, tels que la Fête familiale, le Festival d'hiver, le Marché de Noël et le Bazar, occupent une place privilégiée dans le bulletin.

Le *Gazouilleur*, c'est aussi les avis publics, les chroniques environnementales, les conseils du Service de sécurité incendie, les diverses réglementations saisonnières, l'urbanisme et les offres d'emploi.

Le Gazouilleur Plus est publié de temps à autre, lorsque la situation le commande. Que ce soit pour la publication d'avis publics, pour un rappel à propos des activités de loisirs, pour l'annonce d'un évènement particulier ou l'application d'un règlement quelconque, *Le Gazouilleur Plus* s'avère un outil de communication efficace et facile à consulter.

LE GAZOUILLEUR PLUS

LE SITE INTERNET

Le site Internet de la Municipalité regroupe une multitude d'informations sous quatre thèmes principaux : la municipalité, les services aux citoyens, les attraits et infrastructures de même que le développement économique.

Dans la section « *Services aux citoyens* », vous pouvez obtenir une foule de renseignements sous les rubriques suivantes : Greffe et administration, Urbanisme, Travaux publics et environnement, Sécurité publique et transport, Culture et vie communautaire, Sports et loisirs.

Pour tout savoir sur votre Municipalité, visitez le **www.sldg.ca**

FACEBOOK

La Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est présente au sein de la communauté Facebook. Voilà un outil de communication moderne qui vous permet de suivre en temps réel les dernières actualités, en plus d'obtenir les plus récentes informations à l'égard des évènements touchant la Municipalité.

AIMEZ NOTRE PAGE !
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

La directrice générale et greffière-trésorière

À titre de directrice générale et greffière-trésorière,, Mme Dany Michaud est la principale fonctionnaire de la Municipalité. Elle relève directement de l'autorité du conseil municipal. Dans l'exercice de ses fonctions, elle est responsable de l'administration et, à cette fin, planifie, organise, dirige, coordonne, contrôle et évalue l'ensemble des activités municipales, en conformité avec les règlements et les lois qui régissent la Municipalité.

Vous pouvez communiquer avec Mme Dany Michaud :
Par téléphone : 450 371-0523, poste 222
Par courriel : dg@sldg.ca

L'adjointe – Greffe et approvisionnement

À titre d'adjointe au greffe et à l'approvisionnement, cette ressource voit à la gestion du service du greffe dont la préparation des séances du conseil municipal (ordres du jour, procès-verbaux, actes et délibérations), et en assure le suivi. Elle rédige également les règlements municipaux et les avis publics administratifs. Vous pouvez par ailleurs consulter ces documents sur le site Internet sous la rubrique *Services aux citoyens*. Le volet approvisionnement est également sous sa responsabilité. Elle élabore les documents d'appels d'offres publics en vue de l'octroi des divers contrats municipaux, quels que soient les projets (construction, acquisition, services professionnels, etc.).

Coordonnées :
Par téléphone : 450 371-0523, poste 233
Par courriel : greffe@sldg.ca

L'adjointe administrative – Comptabilité

La personne qui occupe ce poste est principalement responsable des volets administratifs reliés à la taxation, la mutation, la facturation et la comptabilité. Elle voit également à l'élaboration des paies des employés, des pompiers volontaires et des élus.

Coordonnées :
Par téléphone : 450 371-0523, poste 223
Par courriel : administration@sldg.ca

L'adjointe administrative – Réception

La personne occupant cette fonction s'occupe essentiellement du service aux citoyens. Au poste d'accueil, elle reçoit les visiteurs et répond aux appels téléphoniques. Elle est également responsable des requêtes adressées à la Municipalité (services offerts, événements, location des salles, demandes de permis, etc.). Elle épaule aussi l'urbaniste quant au suivi et à l'émission des divers permis autorisés.

Coordonnées :
Par téléphone : 450 371-0523, poste 221
Par courriel : info@sldg.ca

LE RÔLE D'ÉVALUATION

Les résidents peuvent consulter le rôle d'évaluation de la Municipalité sur le site Internet. Il suffit de cliquer sur le bouton *AccèsCité* en ligne sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au **www.sldg.ca**

LA TAXATION

Les comptes de taxes foncières sont transmis au cours du mois de février. Les paiements sont effectués en mars, juin et septembre.
Les dates d'échéance sont confirmées avec la transmission du compte de taxes et sont publiées dans le bulletin municipal.
N'oubliez pas de nous aviser de tout changement d'adresse postale.

Vous pouvez communiquer avec la responsable de l'urbanisme :
Téléphone : 450 371-0523, poste 226
Courriel : urbanisme@sldg.ca

Développement résidentiel et commercial

La Municipalité connaît un important essor en termes de développement résidentiel et commercial. Pour connaître tous les détails entourant les projets domiciliaires en développement sur le territoire, nous vous invitons à contacter la Municipalité ou à consulter le site Internet.

Un bottin des gens d'affaires de la Municipalité est disponible dans la section *Développement économique* du site Internet, dans lequel sont répertoriés les commerces, industries, institutions et places d'affaires du territoire.

Permis et certificats

Si vous souhaitez réaliser un projet de construction, de reconstruction, de transformation, d'agrandissement, d'addition ou de déplacement de bâtiment sur le territoire de la municipalité, vous devez préalablement obtenir un permis de construction auprès de l'inspecteur municipal.

De plus, toute personne qui désire réparer, déplacer ou démolir un bâtiment, installer une piscine ou un spa, aménager un stationnement ou un espace de chargement/déchargement, abattre un arbre, excaver le sol, faire des travaux de remblai ou de déblai, doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation.

Des frais peuvent être applicables, ainsi que d'autres documents nécessaires, pour l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation. Nous vous invitons à visiter notre site Internet pour effectuer une demande de permis en ligne.

Requêtes et plaintes

Pour toute requête, demande d'information ou encore pour signifier une plainte, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité par téléphone ou par l'entremise de notre site Internet, sous l'onglet « *Services aux citoyens / Urbanisme* ». Toute plainte écrite fera l'objet d'un suivi auprès du plaignant. La gestion des requêtes et des plaintes est un élément important visant l'amélioration continue de la qualité des services que la Municipalité rend à ses citoyens.

Installations septiques

Environ la moitié des résidences de Saint-Louis-de-Gonzague sont desservies par un système individuel de traitement des eaux usées. Afin de préserver l'équilibre biologique de votre environnement de même que la santé et la qualité de vie des citoyens, il est important d'assurer un entretien adéquat de votre installation sanitaire. Informez-vous auprès du Service d'urbanisme afin de connaître les procédures à suivre et les documents à fournir pour l'obtention d'un permis pour les installations septiques.

Stationnement

Conformément à la réglementation municipale en vigueur et afin de ne pas nuire au déneigement et à la circulation, le stationnement de tout véhicule en bordure des chemins publics est interdit du 1er décembre au 1er avril de chaque année, entre minuit et 6 h.

Piles et masques

La Municipalité dispose de bacs de récupération de piles et de masques de protection usagés au 2e étage du centre municipal.

Coupe d'arbres

Les arbres préservent la qualité de notre environnement et empêchent l'érosion des terrains. Les arbres morts ont également leur utilité. Ils permettent le maintien de la biodiversité des écosystèmes en fournissant nourriture et abri à une grande variété d'êtres vivants. Il ne faut donc pas systématiquement les couper. Il est nécessaire de présenter une demande de permis à la Municipalité avant de procéder à la coupe d'arbres.

Vous pouvez communiquer avec le contremaître :
Cellulaire : 450 370-2883 (pour urgence seulement)
Courriel : voirie@sldg.ca

Collecte des matières résiduelles (déchets)

La collecte des déchets s'effectue un jeudi sur deux sur l'ensemble du territoire. Il est important de déposer votre bac en bordure de rue la veille ou pour 7 h le matin même afin de vous assurer du ramassage. Les roues du bac doivent faire face à la résidence. Consultez votre calendrier des collectes, également disponible sur le site Internet.

INTERDIT dans la collecte des ordures :

- Tout objet contenant des halocarbures (matériel réfrigérant);
- Les matières recyclables;
- Tout ce qui est accepté à l'Écocentre;
- Les plastiques d'ensilage de balles de foin utilisés par les exploitations agricoles;
- Les résidus verts.

Collecte des matières recyclables

La collecte des matières recyclables s'effectue tous les mardis sur l'ensemble du territoire. Il est important que votre bac bleu de récupération soit déposé en bordure de rue, les roues vers la résidence, la veille ou pour 7 h le matin même afin de vous assurer du ramassage. Le tri sélectif n'est pas nécessaire et les matières recyclables peuvent être disposées de façon pêle-mêle dans le bac. Ce service est sous la gestion de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Pour information ou plainte, contactez la MRC au 450 225-5055, ou à l'adresse courriel : **environnement@mrcbhs.ca**. Une collecte des surplus de carton (au côté du bac) pour les résidences s'effectue deux fois par année, soit les mardis des premières semaines complètes des mois de janvier et de juillet.

Un bottin des récupérateurs (nommé HeRRRVé) a été élaboré par la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de permettre à tous les citoyens de disposer de leurs matières résiduelles de manière écoresponsable. Vous pouvez le consulter sur le site Internet de la MRC au **www.mrcbhs.ca.**

Collecte des matières organiques

La collecte des matières organiques s'effectue tous les vendredis sur l'ensemble du territoire. Toutefois, en période hivernale, soit de décembre à mars, la collecte s'effectue aux deux semaines. Comme pour les autres collectes, il est important que votre bac brun soit déposé en bordure de rue la veille ou pour 7 h le matin même de la collecte. Consultez votre calendrier des collectes !

Déneigement

La neige ne doit pas être déposée dans la rue. En plus d'être dangereux, le fait de la déposer dans la rue contrevient à la réglementation municipale. La neige enlevée de l'entrée doit être disposée sur le terrain de la propriété. Toute personne qui enfreint ce règlement est passible d'une amende.

La Municipalité donne à contrat le service de déneigement de ses rues et trottoirs. Pour toute plainte ou information en regard de ce service, contactez le contremaître des travaux publics.

ÉCOCENTRE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

2575, boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5P7
Téléphone : 450 370-4820
Courriel : ecocentre@ville.valleyfield.qc.ca

HORAIRE RÉGULIER
Du 1er décembre au 31 mars
Du jeudi au dimanche, de 8 h 30 à 16 h

HORAIRE ESTIVAL
Du 1er avril au 30 novembre
Du mercredi au dimanche, de 8 h 30 à 17 h 30

TARIF / Gratuit (avec preuve de citoyenneté)
pour les citoyens de Salaberry-de-Valleyfield,
de Saint-Louis-de-Gonzague et de Saint-Stanislas-de-Kostka

Pour connaître les matières qui sont acceptées et celles qui sont refusées, consultez leur site Internet : www.ville.valleyfield.qc.ca

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

Un centre de la petite enfance ouvrira ses portes en 2022, au 150, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague. 60 places seront disponibles, dont 10 réservées aux poupons. Pour plus d'information ou vous inscrire, vous devez le faire sur la liste centralisée La Place 0-5, au www.laplace0-5.com.

GARDERIE PRÉSCOLAIRE DES PETITS PIEDS II

Cette garderie privée a ouvert ses portes en fin d'année 2021 sur la rue Sainte-Marie à Saint-Louis-de-Gonzague. L'établissement dispose de 80 places pour les petits de 0 à 5 ans.
Pour toute information, vous pouvez contacter mesdames Annie et Dominique Dubois, propriétaires, au 450 371-5355.
Les inscriptions se font par le biais du site Internet La Place 0-5.

COOP ICI SANTÉ

La COOP ICI SANTÉ Saint-Louis-de-Gonzague offre des services de soins infirmiers répondant aux besoins de base des individus, dont la vaccination, les prélèvements sanguins, les infections, etc. En plus des soins médicaux, la COOP offre des services de prévention, d'information, de sensibilisation et d'éducation et de support.

Pour avoir accès aux services, toute personne doit être membre en contribuant à une cotisation unique de 10 $. Gratuit pour tout enfant de moins de 18 ans dont un parent est déjà membre. Un formulaire d'adhésion ainsi qu'une grille de tarification sont disponibles sur leur site Internet **www.coopicisante.ca**.

140, rue Principale, 3e étage
Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0
Téléphone : 514 773-7854
Courriel : info@coopicisante.ca

ICI SANTÉ
Saint-Louis-de-Gonzague

SANTÉ

La population de Saint-Louis-de-Gonzague doit parcourir en moyenne 17 kilomètres afin d'avoir accès aux installations et services situés dans les villes les plus proches, soit Salaberry-de-Valleyfield, Beauharnois et Ormstown.

• HÔPITAL DU SUROÎT

150, rue Saint-Thomas
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6C1
Téléphone : 450 371-9920
www.santemonteregie.qc.ca

• HÔPITAL BARRIE MEMORIAL

28, rue Gale
Ormstown (Québec) J0S 1K0
Téléphone : 450 829-2321

• CLSC DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

71, rue Maden
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3V4
Téléphone : 450 371-0143

• CLSC DE BEAUHARNOIS

142, rue Saint-Laurent
Beauharnois (Québec) J6N 1V9
Téléphone : 450 429-6455

ÉDUCATION

Le territoire de la municipalité est desservi par le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands, dont le siège social est situé à Beauharnois. L'école primaire Omer-Séguin, située sur la rue Saint-Thomas à Saint-Louis-de-Gonzague, accueille environ 196 élèves. L'enseignement qui est prodigué comprend des services éducationnels préscolaire et primaire ainsi qu'un service de garde en milieu scolaire. Pour le secondaire, les élèves de la municipalité fréquentent l'école Arthur-Pigeon à Huntingdon.

• CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

630, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 3S1 Tél. : 450 225-2788 Courriel : info@csvt.qc.ca Web : www.csvt.qc.ca

ÉCOLE PRIMAIRE OMER-SÉGUIN
12, rue Saint-Thomas
Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0
Téléphone : 450 373-2996
Courriel : omer-seguin@csvt.qc.ca

ÉCOLE SECONDAIRE ARTHUR-PIGEON
1, rue Arthur-Pigeon
Huntingdon (Québec) J0S 1H0
Téléphone : 450 377-6065
Courriel : arthur-pigeon@csvt.qc.ca

ÉCOLE SECONDAIRE DES PATRIOTES-DE-BEAUHARNOIS
250, rue Gagnon
Beauharnois (Québec) J6N 2W8
Téléphone : 450 225-2260
Courriel : espb@csvt.qc.ca

• FORMATION PROFESSIONNELLE

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES MOISSONS
260, rue Gagnon
Beauharnois (Québec) J6N 2W8
Téléphone : 450 225-1084
Courriel : cfp.des.moissons@csvt.qc.ca

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA POINTE-DU-LAC
445, rue Jacques-Cartier
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6L9
Téléphone : 450 371-2009
Courriel : cfppdulac@csvt.qc.ca

• FORMATION COLLÉGIALE

COLLÈGE DE VALLEYFIELD
169, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1X6
Téléphone : 450 373-9441
Courriel : communication@colval.qc.ca

• FORMATION UNIVERSITAIRE

CENTRE UNIVERSITAIRE DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
169, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1X6
Téléphone : 450 373-9441, poste 575
Courriel : horscampus.vhsl@uqtr.ca

10 CARTE DU TERRITOIRE

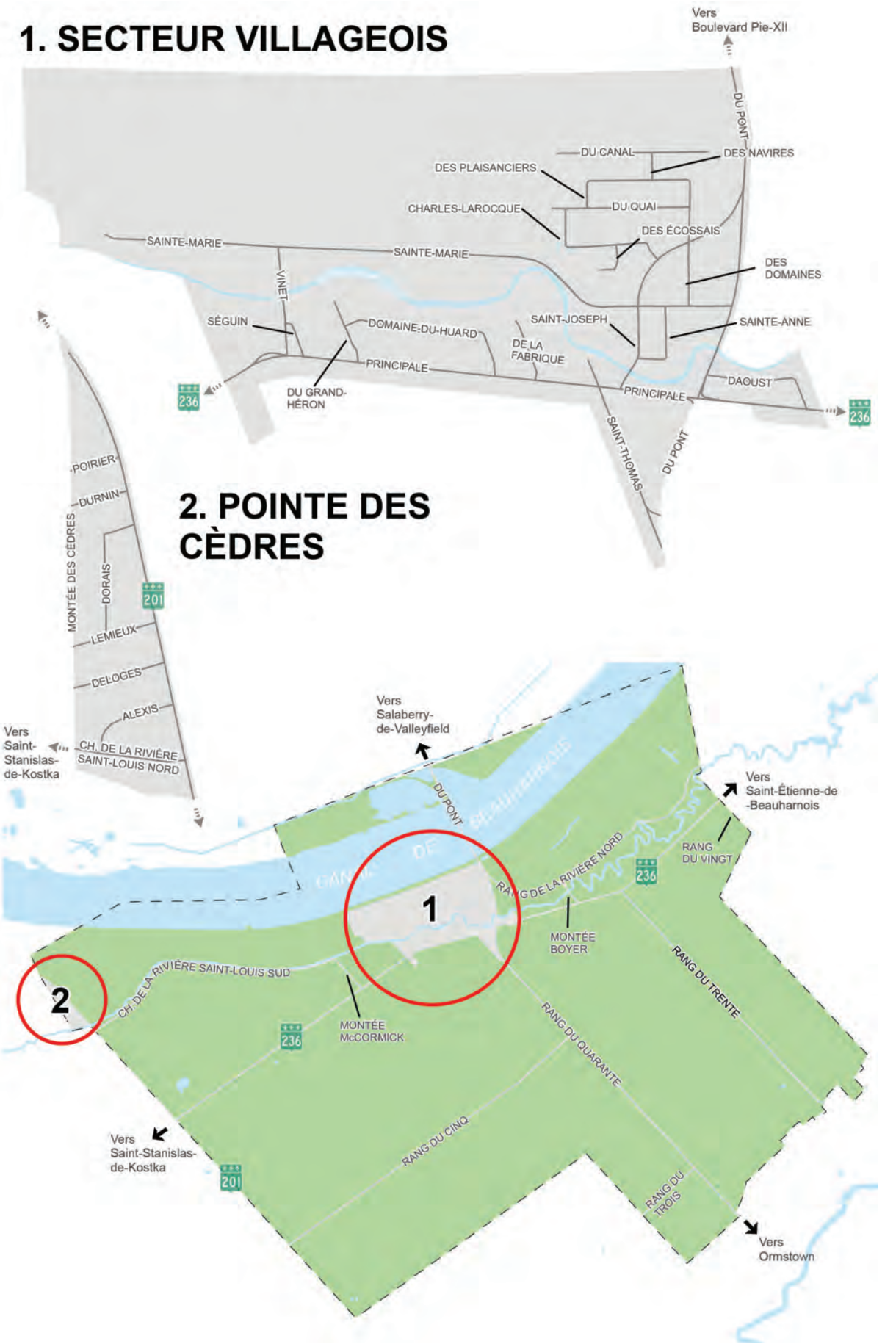

Vous pouvez communiquer avec le directeur :
Service de sécurité incendie
Téléphone : 450 373-6961
Courriel : ssi@sldg.ca

Sécurité civile

La Municipalité possède un plan de mesures d'urgence dans le but de prévenir les sinistres majeurs (ex. : pannes de courant en hiver, vents violents, inondations, etc.) ou tenter d'en atténuer les conséquences, d'être mieux préparée à y faire face et à favoriser la concertation en cas d'intervention, et d'en accélérer le rétablissement.

SÉCURITÉ INCENDIE

Caserne :
195, rue Principale

Le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pour mission d'assurer la protection des personnes et des biens en réduisant les risques et en minimisant les pertes humaines et matérielles causées par les incendies et les autres sinistres. Ce service est assuré par une brigade d'une vingtaine de pompiers volontaires. Le service est membre de l'*Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest.*

Prévention en sécurité incendie

Afin de remplir ses obligations en termes de sécurité incendie, la Municipalité doit procéder à des inspections sur son territoire, tant au niveau résidentiel, commercial qu'industriel. Un technicien en prévention en sécurité incendie peut ainsi vous visiter afin de réaliser des activités de sensibilisation ou encore effectuer des vérifications dans l'objectif de prévenir les risques d'incendie et de sinistres ou de voir au respect des normes de sécurité.

Vous pouvez communiquer avec le technicien en prévention incendie :
Téléphone : 450 371-0523, poste 231
Courriel : prevention@sldg.ca

Service automatisé de messagerie (SAM)

Ce système permet d'enregistrer un message personnalisé et de le transmettre par téléphone, par message texte et par courrier électronique aux résidents en peu de temps en cas de mesures d'urgence ou en situation prioritaire sur le territoire. En vous inscrivant à ce service, vous serez rapidement informé de toute situation d'urgence. Pour vous y inscrire, cliquez sur l'onglet conçu à cet effet sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité.

SERVICE DE POLICE

La sécurité policière est assurée par la Sûreté du Québec sur l'ensemble de notre territoire.

URGENCE (police, ambulance, feu)
composez le 9-1-1.

Pour contacter le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Beauharnois-Salaberry :
625, rue Hébert
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0K9
Téléphone : 450 370-4350

Vous pouvez communiquer avec le coordonnateur - Loisir et communication :
Téléphone : 450 371-0523, poste 224
Courriel : loisirs@sldg.ca

La Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague entend contribuer de façon significative à la qualité de vie de sa population et à son épanouissement social et culturel en créant des conditions propices à la vie artistique et en favorisant l'accès à des services culturels. Des politiques de soutien aux citoyens et aux organismes communautaires sont élaborées afin de stimuler la participation de chacun et encourager le partenariat avec ces organismes, en plus de leur offrir un soutien.

Bibliothèque

140, rue Principale (2e étage du centre municipal)
Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0
Téléphone : 450 371-9411, poste 225
bibliotheque@sldg.ca

La présence d'une bibliothèque au cœur du village constitue un élément central dans la composition d'un pôle culturel. Réaménagée en 2015, la bibliothèque municipale répond aux besoins de la population en offrant un lieu stimulant et inspirant propice à la lecture, aux échanges et aux découvertes.

La bibliothèque municipale est également un lieu de rassemblement culturel pour diverses activités telles que les vernissages, la lecture de contes pour les petits, les concerts intimes, les jeux de société, les ateliers, etc. Surveillez le site Internet et le bulletin municipal pour en connaître la programmation.

La bibliothèque municipale est membre du réseau BIBLIO Montérégie, ce qui permet le regroupement de plusieurs bibliothèques de la région. Le service de prêt entre les bibliothèques est mis à votre disposition afin de maximiser l'offre de documents. Vous pouvez accéder à ce service à l'adresse **www.mabibliotheque.ca/gonzague.**

HEURES D'OUVERTURE
Mardi : 12 h à 13 h 30* et 18 h 30 à 20 h 30
Jeudi : 18 h 30 à 20 h 30
Samedi : 10 h à 12 h*

* En période estivale (du 24 juin à la Fête du travail), la bibliothèque est fermée les mardis midi et les samedis.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter pendant les heures d'ouverture, vous pouvez utiliser la chute à livres installée devant l'entrée du centre municipal sur la rue Principale.

Activités culturelles

La Municipalité offre une multitude d'activités éducatives et culturelles à ses citoyens, dont :

- Ateliers d'arts
- Ateliers scientifiques
- Concerts intimes
- Théâtre jeunesse
- Expositions
- Conférences

Et plus encore !

Pour connaître la liste complète et la programmation de ces activités, incluant les coordonnées des responsables, le coût et les dates d'inscription, consultez *Le Gazouilleur* ou visitez notre site Internet.

Musée virtuel

Initiative de la Société d'histoire de Saint-Louis-de-Gonzague, un musée virtuel a été produit et lancé en 2015 dans le cadre des Journées de la culture.
Ce musée est accessible sur le WEB à **museevirtuel.saint-louis-de-gonzague.com.**

Il présente les familles et les personnages ayant marqué l'histoire de Saint-Louis-de-Gonzague ainsi que des évènements marquants. Plusieurs autres informations portant sur la Municipalité sont également disponibles, telles ses institutions, son noyau villageois, son patrimoine bâti et ses lieux d'intérêt ainsi que des objets et de la documentation historique.

La Fête familiale

La *Fête familiale* est une activité familiale, sociale et communautaire offerte à toute la population au début du mois d'août. Cet évènement annuel est un incontournable à Saint-Louis-de-Gonzague. Plusieurs activités culturelles et sportives y sont présentées. Un souper et une soirée dansante sous un chapiteau couronnent cette fête en fin de journée. Du plaisir pour tous les goûts et pour toute la famille!

Le Comité Entraide

Le Comité Entraide a vu le jour en janvier 2020 et a comme mission :

- Donner au suivant en offrant une deuxième vie à du matériel qui nous est remis par les gens du milieu.
- Donner au suivant en travaillant avec des bénévoles dans un lieu de rencontres et d'échanges tout en créant de nouvelles amitiés.
- Donner aux jeunes et moins jeunes de notre communauté tout en allégeant le coût de leurs activités et/ou formations.
- Donner au suivant en référant les gens qui demandent de l'aide ou des conseils vers des organismes de notre territoire.
- Donner au suivant en offrant une écoute active aux personnes dans le besoin.

Le Festival d'hiver

Le *Festival d'hiver* permet à la population de célébrer pendant une semaine complète. Les petits et les grands sont conviés à s'habiller chaudement afin de participer aux diverses activités hivernales proposées. Cet évènement est organisé par la Municipalité, en partenariat avec des organismes locaux et de nombreux bénévoles.

Événement sportif

Un événement visant à promouvoir la santé et l'activité physique à Saint-Louis-de-Gonzague est organisé au début du mois de juin. Une façon bien amusante d'accueillir l'été.

Autres événements

Au cours de l'année, d'autres événements majeurs sont organisés dont le Marché de Noël, la fête d'automne et la chasse aux cocos de Pâques. Pour en savoir davantage sur ces activités, visitez le site Internet de la Municipalité.

ORGANISMES ET ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES

Voici la liste des organismes et associations situés sur le territoire de Saint-Louis-de-Gonzague ainsi que leurs coordonnées :

• Comité Entraide	450 371-8557
• Cercle de fermières de Saint-Louis-de-Gonzague	450 373-0253
• Club FADOQ Saint-Louis-de-Gonzague	450 371-3186
• Club de VTT – Les Débrouillards du Suroît	450 802-4677
• Club de motoneige – Les bons voisins (1995) inc.	450 371-2882
• Fondation du patrimoine de Saint-Louis-de-Gonzague	450 377-2119
• Paroisse St-Viateur, communauté St-Louis	450 373-2110
• Ô de gamme	450 371-4821
• Société d'histoire de Saint-Louis-de-Gonzague	450 373-4946

Le service des sports et des loisirs s'est donné comme mission de renforcer la qualité de vie des citoyens en offrant des activités privilégiant un milieu de vie sain, dynamique et stimulant. La programmation proposant une variété d'activités sportives et de loisirs est publiée dans le bulletin municipal *Le Gazouilleur* et sur le site Internet de la Municipalité.

Camp de jour

Le camp de jour offert par la Municipalité demeure un milieu stimulant et privilégié où les enfants de 5 à 12 ans peuvent découvrir des activités dynamiques et variées, leur permettant de s'enrichir et se divertir, tout en étant encadrés de façon sécuritaire par les animateurs. Au programme : jeux de groupe, sports, plein air, ateliers artistiques, sorties, etc.

Depuis 2015, l'organisme *L'Air en fête* est responsable de la gestion du camp de jour à l'école Omer-Séguin. Cet organisme cumule expérience et expertise en administration et en gestion de programmes de camp de jour. Pour plus de détails, consultez *Le Gazouilleur* ou notre site Internet.

Soccer

La Municipalité offre l'activité sportive soccer sous les volets récréatif et compétitif en partenariat avec l'Association de soccer de Saint-Stanislas-de-Kostka. Les parties de soccer récréatif se déroulent sur les terrains de soccer du parc-école Omer-Séguin et sur les terrains de Saint-Stanislas-de-Kostka. Pour plus de détails, consultez *Le Gazouilleur* ou le site Internet de la Municipalité.

Les activités

Plusieurs cours sont offerts aux citoyens de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague. L'offre de cours peut varier selon les saisons et la demande. Pour connaître la programmation en cours, consultez *Le Gazouilleur* ou visitez le **www.sldg.ca**.

- Mise en forme cardio
- Mise en forme maman-bébé
- Retraite active
- Yoga
- Zumba
- Soccer
- Basketball
- Dance sociale
- Ateliers sportifs
- Pratique de hockey
- Sacs de sable

Et plus encore!

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET INFRASTRUCTURES

PARC-ÉCOLE OMER-SÉGUIN

Situé à l'école Omer-Séguin, le parc-école comporte des modules de jeu, des jeux d'eau et des jeux dessinés au sol, des mosaïques, une aire de repos, des terrains de soccer et de ballon-panier, une patinoire, un chalet récréatif et une rotonde.

PARC DU BOSQUET

Situé derrière l'église, ce parc comporte un terrain de pétanque, une pergola, des tables de pique-nique et des modules de jeux. D'autres infrastructures sont à venir.

PARCOURS D'ENTRAÎNEMENT

Cinq (5) stations d'exercices sont offertes à la Halte des Villages du Parc régional. On y retrouve un système de haies, des barres de traction, des barres à pompes, trois (3) boîtes à sauts, ou encore un banc d'exercice et de redressement assis. La variété d'équipements accessibles en offre pour tous les goûts. De plus, deux (2) panneaux d'interprétation sont installés expliquant la façon optimale d'utiliser les équipements d'entraînement.

SALLE ROCH-MONTCALM

Situé dans la sacristie de l'église et muni d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, ce local est réservé aux plus de 50 ans. Plusieurs activités y sont offertes : terrain de pétanque intérieur, jeux de poches, table de billard, tables de cartes et de jeux de société, coin cuisine, etc.

SALLE ÉVELINE-MELOCHE

Cette salle est située au rez-de-chaussée du centre municipal. Elle peut accueillir un peu plus de 100 personnes. Elle comporte une cuisine tout équipée et une aire de service des boissons (bar). Vous pouvez louer cette salle en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet dans la section *Services aux citoyens* ou communiquer avec l'administration municipale.

ÉGLISE / SALLE COMMUNAUTAIRE

La salle communautaire de l'église peut accueillir environ 200 personnes. Un vestiaire, une cuisine et des salles de toilettes sont disponibles. Idéal pour une réception ou la tenue d'activités culturelles. Contactez l'administration municipale pour toute question et/ou information.

AUTRES LOCAUX

La Municipalité dispose d'autres locaux pouvant être loués pour la tenue de rencontres et de diverses activités. Veuillez contacter le coordonnateur loisir et communication pour toute demande d'information à ce sujet.

Vous pouvez communiquer avec la MRC de Beauharnois-Salaberry :
Téléphone : 450 225-0870
Courriel : info@mrcbhs.ca

Piste cyclable

Une piste cyclable multifonctionnelle, pavée sur plus de 65 km, sillonne la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague sur plus de 20 km. Située dans un cadre enchanteur, alliant les paysages riverains et champêtres, la piste est agrémentée de multiples haltes et aires d'observation et d'interprétation accessibles à pied, à véloou même en auto, les sites étant à quelques pas des aires de stationnement du Parc. Aucune dénivellation.

Accès gratuit et
ouvert du 15 avril au 15 novembre.

Le tronçon de piste cyclable situé entre la Halte des Villages et la Halte de la Presqu'Île est accessible à la population en période hivernale, de jour, pour y pratiquer vos sports d'hiver favoris (ski de fond, raquette, randonnée, etc.).

CIRCUIT D'INTERPRÉTATION À CIEL OUVERT

La municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dispose de trois (3) haltes d'interprétation sur un réseau qui en comprend une dizaine.

HALTE DES VILLAGES

Située sur la rive sud du canal de Beauharnois, à la hauteur du pont Saint-Louis, la halte offre une aire de pique-nique, un quai, une rampe de mise à l'eau, une station d'interprétation, une toilette et un parcours d'entraînement.

HALTE DE LA PRESQU'ÎLE

Située sur la rive sud du canal de Beauharnois et à quelques kilomètres à l'ouest du pont Saint-Louis, la halte offre une aire de pique-nique, un quai et une toilette.

HALTE DES PÊCHEURS

Située sur la rive nord du canal de Beauharnois, à la hauteur du pont Saint-Louis, l'installation offre une aire de pique-nique, un site d'observation d'oiseaux, une station d'interprétation, un quai et une toilette.

Rampe de mise à l'eau

La Municipalité dispose d'une rampe de mise à l'eau à la Halte des Villages située à l'intérieur du *Parc régional de Beauharnois-Salaberry.* Depuis 2016, la MRC de Beauharnois-Salaberry, gestionnaire du Parc régional, a mis en place une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau. L'usager peut payer à l'utilisation ou encore se munir d'une vignette saisonnière. Pour information, contactez la MRC de Beauharnois-Salaberry au 450 225-0870, poste 235.

La pêche

Hiver comme été, les amateurs de pêche peuvent pratiquer leur sport aux abords du canal de Beauharnois afin d'y pêcher de la perchaude, du brochet, de l'achigan à grande bouche et du doré. Ne pas oublier, il est nécessaire de se procurer un permis de pêche!

TRANSPORT ADAPTÉ

Le Service de transport adapté donne, aux citoyens ayant des besoins spécifiques, un accès à un transport adapté de qualité, et ce, 365 jours par année, de 6 h à minuit. Les usagers du transport adapté peuvent réserver leur transport entre 7 h et 18 h, et ce, du lundi au vendredi et de 8 h 30 à 16 h le samedi, 7 jours sur 7 auprès de la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV). Les usagers doivent prévoir leur transport et réserver quatre heures à l'avance.

Territoire couvert par le service :
Les villes de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Polycarpe, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Zotique sont couvertes par le service. S'ajoutent à celles-ci des villes hors territoire : Vaudreuil-Dorion, Huntingdon, Châteauguay, Ormstown et Beauharnois.

Les destinations hors territoire situées dans un rayon de 35 km sont également autorisées pour le travail et la dimension sociale, et ce, sur approbation au début de chaque année pour un maximum de 12 transports annuellement.

Pour information : 450 370-0155

SUBVENTION POUR COUCHES LAVABLES

La Municipalité dispose d'un programme d'aide financière pour les familles du territoire qui utilisent les couches lavables et réutilisables en vue de permettre la diminution du volume de couches jetables envoyé à un site d'enfouissement. La Municipalité offre un remboursement de 100 $ sur l'achat d'un ensemble d'un minimum de 15 couches lavables et sous certaines autres conditions. Procurez-vous un dépliant auprès de la Municipalité ou consultez-le sur notre site Internet, sous la rubrique *Services aux citoyens, section Famille et aînés.*

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES

En regard des activités récréatives, sportives et culturelles auxquelles participent vos enfants, la Municipalité dispose d'une politique, disponible sur le site Internet, et accorde une aide financière représentant un remboursement de 30 % des frais d'inscription jusqu'à un maximum de 100 $ par enfant, par année financière, selon le budget adopté par le conseil.

Services et commerces offerts à Saint-Louis-de-Gonzague :

- Boucherie
- Clinique dentaire
- Clinique vétérinaire
- Coop de santé
- CPE / Garderie
- Dépanneur
- École primaire
- Guichet automatique Desjardins
- Pharmacie
- Postes Canada
- Quincaillerie
- Services de coiffure et d'esthétique
- Services de restauration
- Services de physiothérapie / massothérapie
- Services de soins des pieds, pose de cils et de « spray tan »
- Spécialités – Canard
- Station-service

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

HÔTEL DE VILLE
140, rue Principale
Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0

Téléphone : 450 371-0523
Télécopieur : 450 371-6229
Courriel : info@sldg.ca

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45
Vendredi : 8 h à 12 h

VISITEZ LE www.sldg.ca

SUIVEZ-NOUS SUR

Rédaction et coordination
Manon Darche
Adjointe à la direction

Réalisation, design graphique et impression
Communidée services conseils ltée

Publication
Mai 2022

MUNICIPALITÉ
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

MUNICIPALITÉ
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE